

Frais

Les charges acquittées permettent de couvrir le coût d'exploitation du Fonds, qui comprend les coûts de commercialisation et de distribution. Ces charges diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2,07 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance: 15% par an de toute performance réalisée par la Catégorie au-delà de toute perte reportée de périodes précédentes plus toute commission de performance supplémentaire des sous-conseillers (voir ci-contre), mais au maximum 4,95 % de la valeur nette d'inventaire de la Catégorie.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. Votre conseiller financier vous renseignera à ce sujet.

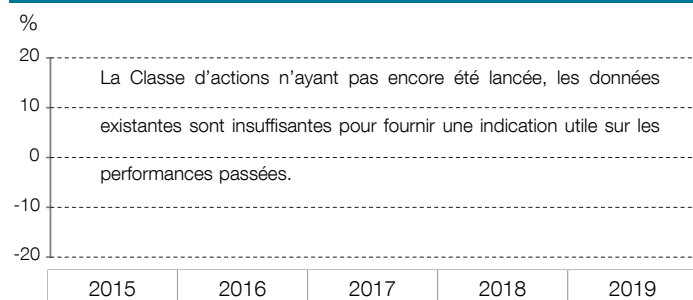
- Des frais de 5% maximum peuvent être exigés en cas d'échange de parts du Fonds contre celles d'un autre Compartiment.

Le chiffre des frais courants indiqué ici correspond à une estimation. Les frais courants font l'objet d'une estimation en raison de l'historique opérationnel limité et sont fondés sur les données relatives à des classes d'actions similaires. Pour chaque exercice, le Rapport annuel du Fonds donnera le montant exact des frais encourus. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il n'inclut pas la commission de performance et les coûts des opérations de portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre OPCVM.

BAIA rémunère les sous-conseillers à même les honoraires versés par le Fonds. Cette rémunération peut inclure une commission pouvant atteindre 20 % de la performance positive du sous-conseiller, laquelle est mesurée par rapport au niveau de performance cible qui lui est attribué (et qui peut être différente de celles qui sont mentionnées à la rubrique « Objectifs et politique d'investissement »), et/ou un pourcentage de performance imposé. Si, à l'égard de toute période considérée, la somme des commissions de performance de tous les sous-conseillers est supérieure à la commission de performance que le Fonds verse à BAIA, le Fonds versera un montant supplémentaire (« commission supplémentaire au titre de la performance des sous-conseillers ») à BAIA pour couvrir la différence. Le montant de toute commission supplémentaire au titre de la performance des sous-conseillers sera retranché, avant son versement, de la commission versée à BAIA au titre des périodes de performances ultérieures.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Commissions » du Supplément du Fonds, qui est disponible auprès de www.bxdms.com.

Performances passées



Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 01/07/2014.

La catégorie de parts n'est pas encore lancée.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en CHF et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

Informations pratiques

Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.
78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

Le représentant et l'agent payeur du Fonds en Suisse est

Société Générale, Paris, succursale de Zurich,
Talacker 50, case postale 5070, CH-8021 Zurich, Suisse

Le Prospectus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les Statuts et les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement aux bureaux du représentant en Suisse.

Informations supplémentaires

De plus amples informations sur le Fonds figurent dans le Prospectus, le Supplément et les derniers rapports annuel et semestriel. Ces documents sont disponibles gratuitement en anglais. Ils figurent, conjointement avec d'autres informations telles que les cours des actions, sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.bxdms.com.

Le Fonds est un compartiment de Blackstone Alternative Investment Funds plc (« BAIF »), une société d'investissement à compartiments multiples établie sous la forme d'un OPCVM. Le présent document et le Supplément sont spécifiques au Fonds. Le Prospectus ainsi que les rapports annuel et semestriel sont préparés pour BAIF et s'appliquent à tous ses compartiments.

Des informations concernant la politique de rémunération actuelle du Fonds, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sociaux sont calculés ainsi que l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles à l'adresse www.bxdms.com. Un exemplaire imprimé de ces informations est disponible gratuitement sur demande auprès de BAIA.

Responsabilité séparée

En vertu du droit irlandais, BAIF est un fonds à compartiments multiples

avec une responsabilité séparée entre ses compartiments (cela signifie que les actifs du Fonds sont détenus séparément des actifs des autres compartiments de BAIF et qu'ils ne pourront servir à apurer les engagements de ces autres compartiments).

Publication des cours et autres informations

Les derniers cours publiés des parts du Fonds ainsi que d'autres informations sur le Fonds, y compris sur la manière d'acheter ou de vendre des parts, sont disponibles auprès de www.bxdms.com.

Législation fiscale

BAIF est soumis aux lois et réglementations fiscales d'Irlande, ce qui peut avoir un impact sur vos investissements en fonction de votre pays de résidence. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir de plus amples détails.

Déclaration relative à la responsabilité

La responsabilité de BAIF ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus et du Supplément.

Conversions entre Compartiments et Classes de parts

Des parts autres que C (CHF) Distributing sont proposées par le Fonds, comme décrit dans le Prospectus. Vous avez la possibilité d'échanger vos parts d'un compartiment ou d'une Classe contre celles d'un autre compartiment ou d'une autre Classe, sous réserve que les conditions de souscription à la Classe visée soient remplies. Pour des informations complémentaires relatives aux conversions entre compartiments/Classes de parts, veuillez consulter le Prospectus, qui est disponible à l'adresse www.bxdms.com.